Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-212000335-20250213-2025010207tarif-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/02/2025



Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal de la Ville de Bastia du jeudi 6 février 2025

<u>Objet</u>: Création du tarif de vente aux professionnels du catalogue d'exposition «CORSICA RUMANA »

Date de la convocation : 31 janvier 2025

Date d'affichage de la convocation : 31 janvier 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le six février à 17h30, le CONSEIL MUNICIPAL de BASTIA s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Bastia, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pierre SAVELLI.

Nombre de membres composant l'assemblée : 42

Nombre de membres en exercice : 42

Quorum: 22

Nombre de membres présents : 26

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer

Etaient présents: Monsieur SAVELLI Pierre; Madame de GENTILI Emmanuelle; Monsieur TIERI Paul; Madame PIPERI Linda; Monsieur GRASSI Didier; Madame VIVARELLI-MARI Jéromine; Madame POLISINI Ivana; Monsieur PERETTI Philippe; Madame ORSINI-SAULI Laura; Monsieur LUCCIONI Don Petru; Monsieur DALCOLETTO François; Monsieur DASSIBAT Franck; Monsieur DEL MORO Alain; Madame FILIPPI Françoise; Monsieur GRAZIANI Antoine; Madame LUCIANI Emmanuelle; Madame MANGANO Angelina; Madame MATTEI Mathilde; Monsieur PIERI Pierre; Monsieur ROMITI Gérard; Madame TIMSIT Christelle; Madame SALGE Hélène; Monsieur ZUCCARELLI Jean; Madame ALBERTELLI Viviane; Monsieur MORGANTI Julien.

<u>Etaient absents</u>: Monsieur MILANI Jean-Louis; Madame CARRIER Marie-Dominique; Madame COLOMBANI Carulina; Madame PASQUALINI-D'ULIVO Marie-Pierre; Monsieur DE ZERBI Alexandre; Madame BELGODERE Danièle; Madame GRAZIANI-SANCIU Livia; Monsieur MONDOLONI Jean-Martin; Monsieur TATTI François; Madame VESPERINI Françoise.

Ont donné pouvoir :

Monsieur SIMEONI Gilles à Monsieur SAVELLI Pierre ;

Madame LACAVE Mattea à Monsieur GRASSI Didier;

Monsieur FABIANI François à Monsieur TIERI Paul;

Madame GUIDICELLI-SBRAGGIA Lauda à Madame VIVARELLI-MARI Jéromine;

Monsieur LINALE Serge à Monsieur ROMITI Gérard ;

Madame PELLEGRI Leslie à Monsieur Del Moro Alain;

Monsieur PAOLI Jean-François à Monsieur ZUCCARELLI Jean.

Monsieur Pierre Savelli ouvre la séance et invite le Conseil à désigner son secrétaire : Monsieur Paul Tieri élu secrétaire prend place au bureau

Le conseil municipal,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur 02B-212000335-20250213-2025010207tarif-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/02/2025

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2121-29;

Vu la délibération n°21/060 AC de l'Assemblée de Corse du 26 mars 2021 approuvant le règlement des aides pour la Culture ;

Vu la délibération de notre collectivité n°2024/01/MAI/07 en date du 30 mai 2024 portant création du tarif de vente du catalogue d'exposition « CORSICA RUMANA, une île méditerranéenne à l'époque romaine » ;

Vu l'avis favorable de la commission unique en date du 4 févier 2025 ;

Considérant que dans le cadre de l'exposition temporaire «CORSICA RUMANA, une île méditerranéenne à l'époque romaine » du 5 juillet au 21 décembre 2024, un catalogue a été mis à la vente à la boutique du musée ;

Considérant le tarif de prix de vente fixé à 38,00€;

Considérant qu'il convient de créer un tarif à destination des professionnels à l'instar des autres publications ;

Considérant la remise usuelle de 30% dans ce cas ;

Considérant la proposition de fixer ainsi ce tarif à 27,00€.

Après avoir entendu le rapport de Monsieur Philippe PERETTI, Après en avoir délibéré, Le conseil municipal, A l'unanimité

Article 1:

- **Approuve** la création du tarif de vente du catalogue d'exposition «CORSICA RUMANA, une île méditerranéenne à l'époque romaine » aux professionnels pour un montant de 27€.

Article 2:

Autorise la régie du musée à vendre le catalogue au dit tarif.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire.

Pierre SAVELLI

Conformément à l'article R 421-1 du Code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité. Le Tribunal Administratif de Bastia peut être saisi via l'application « Télérecours citoyens », accessible depuis l'adresse ci-après : www.telerecours.fr.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'une publication sur le site de la Mairie.